

SAS LEFORGEAIS Charcuterie LEFORGEAIS rappelle Jambonneau cuit entier

Image non disponible

- Noms des modèles ou références concernés : **Jambonneau cuit entier 600gr**
- Marque : **LEFORGEAIS**
- **GTIN 3521921000285 Lot 24086** Date limite de consommation entre le 25/04/2024 et le 30/04/2024
- Date début/fin de commercialisation : du 29/03/2024 au 04/04/2024
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **YVAS ; DISFRAIS ; DAVID MASTER ; LOSTE ; HAUTE LOIRE DISTRIBUTION ; LA BONNE RENOMMEE VIROISE ; JACKY LEDUC ; MAITRE LAITIER DISTRIBUTION ; MARCHE GARCIN ; PASSION SALAISON ; SAF ; TLC ; VALLEGRAIN**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de *Listéria Monocytogénèse* <10ufc/g**
- Risques encourus par le consommateur : ***Listeria monocytogenes* (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre